

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NAC+S 26 N +13SO3 / NAC+S 27 N +9SO3

No.-CAS : 6484-52-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais
Nitrate d'ammonium: formule d'engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis L.A.T GmbH
St.-Peter-Strasse 25, 4021 Linz, Autriche
Téléphone: +43 732 6915-0

Adresse électronique : sds@borealisgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h)
+44 (0) 1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Résultats des évaluations : Évaluation PBT et vPvB: Non applicable (inorganique)
PBT et vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nitrate d'ammonium: formule d'engrais Ces produits sont conformes au Règlement (CE) no 2003/2003 "ENGRAIS CE"

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (% w/w) |
|--------------------|---|--|--------------------------|
| nitrate d'ammonium | 6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27 | Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319 | >= 70 - < 80 |

Remarques : Les mélanges contenant moins de 80% de nitrate d'ammonium ne sont pas classés Irritant pour les yeux (études OCDE 405 et OCDE 437 menées sur des mélanges similaires)
Matières combustibles totales sous forme de carbone: inférieur ou égal à 0,4%.

Numéros d'Enregistrement REACH:
www.borealisgroup.com , Company - REACH - Registered substances

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.
Demander conseil à un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:
Troubles digestifs
L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de météoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.
- Les effets d'un contact répété ou prolongé avec la peau peuvent inclure:
Sensation de gêne
- Inhalation:
Risque d'œdème pulmonaire retardé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- Traiter de façon symptomatique.
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Sable
Poudre sèche
Halons
Dioxyde de carbone (CO2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

II

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Des vapeurs toxiques peuvent se dégager.
Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniac

Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.
Voir chapitre 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Contacter les autorités locales compétentes.

S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes.
Éviter l'inhalation des fumées de décomposition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Balayer pour éviter les risques de glissade.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Ne pas mélanger avec de la sciure, des matières combustibles ou organiques.
Laisser le récipient ouvert.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|---|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Tenir écarté des matériaux incompatibles. N'utiliser que du matériel propre. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. |
| Mesures d'hygiène | : | À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|--|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Restreindre la taille des tas (conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | : | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 32 °C. Éviter de stocker en plein air. Protéger de l'humidité. |
| Précautions pour le stockage en commun | : | Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir écarté des matériaux incompatibles. Voir chapitre 10. |
| | | Dans les exploitations agricoles, s'assurer que les engrais ne sont pas stockés à proximité de foin, paille, céréales, carburant diesel, etc. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Plastiques, Acier inoxydable, Aluminium

Matière non-appropriée: Cuivre, Zinc

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------------------|---------|------------------------------------|------------------------|--------|
| Poussières totales | | VME | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| Poussières alvéolaires | | VME | 5 mg/m ³ | FR VLE |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Éviter la formation de poussière.

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité (EN 166)

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants en caoutchouc ou en plastique Gants en cuir
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du : Porter un vêtement de protection approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

corps

Protection respiratoire

: Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Protection respiratoire conforme à EN 143 / EN 149.

Filtre de type

: Filtre P1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

: solide

Couleur

: Varie en fonction de la formulation:

gris clair, brun clair

Odeur

: inodore

Seuil olfactif

: Non applicable

pH

: 6 - 7

Intervalle de fusion

: 120 - 180 °C

Point d'ébullition

: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.

Point d'éclair

: Non applicable, (inorganique)

Inflammabilité (solide, gaz)

: Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure

: Non applicable

Pression de vapeur

: Non applicable

Densité

: 1 030 kg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

| | |
|---------------------------------------|--|
| Masse volumique apparente | : 1 030 kg/m ³ |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : partiellement soluble 1 870 g/l (Nitrate d'ammonium) (20 °C) |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable (inorganique) |
| Température d'inflammation | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable |
| Température de décomposition | : 130 - 210 °C |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable (solide) |
| Propriétés explosives | : Le nitrate d'ammonium avec moins de 0.4% de carbone organique n'est pas classé comme explosif selon les tests ONU de séries 1 et 2. Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles. |
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Suite à des variations thermiques répétées au-dessus et en-dessous de 32°C, le produit devient poreux à cause du changement de structure cristalline, associé à une augmentation de la formation de poussières et une augmentation du volume des grains. Ceci peut conduire à une rupture des sacs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

et un retrait du produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.
Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.
Se décompose par chauffage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température > 130 °C
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Tenir écarté des matériaux incompatibles.
Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques
Des matières combustibles
Agents réducteurs
Acides forts et bases fortes
Poudres métalliques
Cuivre
Alliage de cuivre
Chlorates
Chromates
Nitrites
soufre
permanganates

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Ammoniac

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2 950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau
Les effets d'un contact répété ou prolongé avec la peau peuvent inclure:
Sensation de gêne

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode: OCDE Ligne directrice 405 & 437
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Les informations fournies sont basées sur des tests réalisés sur des mélanges ayant des compositions similaires.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

|| Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
|| Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode: OCDE Ligne directrice 429
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Substance d'essai: plusieurs

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Souris
Méthode: OCDE Ligne directrice 429

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

Références croisées

Mutagenicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE Ligne directrice 473
Résultat: négatif
Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Résultat: négatif
Substance d'essai: Nitrate de potassium

Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité pour la reproduction

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat
NOAEL: > 1 500 mg/kg,
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Substance d'essai: Nitrate de potassium

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat
NOAEL: 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 364 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Substance d'essai: Sulfate d'ammonium

Espèce: Rat
NOAEL: 0,185 mg/l
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 412
Substance d'essai: Nitrate d'ammonium

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 447 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Court terme

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Court terme
Substance d'essai: Nitrate de potassium
Remarques: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

| | |
|---|--|
| Toxicité pour les algues | : CE50 : > 1 700 mg/l Durée d'exposition: 10 jr Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Eau de mer |
| Toxicité pour les bactéries | : CE50 : > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 180 min Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées Substance d'essai: Nitrate de sodium Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : Remarques: étude scientifiquement injustifiée |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : CE50: 555 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: Bullia digitalis (prosobranch gastropod) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Bioaccumulation inattendue.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

Composants:

nitrate d'ammonium:

- Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: complètement soluble
- : Milieu: Sol
Remarques: (NO₃-), On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
- : Milieu: Sol
Remarques: (NH₄+), Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

- Evaluation : Évaluation PBT et vPvB: Non applicable. (inorganique).
- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

nitrate d'ammonium:

- Evaluation : Non applicable. (inorganique).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

- Information écologique supplémentaire : Remarques: Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.
Un important déversement accidentel peut causer des impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de surface closes.

Composants:

nitrate d'ammonium:

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

organismes aquatiques ou le système d'égouts.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.



Emballages contaminés

Code Européen de déchets:
06 10 99: déchets non spécifiés ailleurs

: Vider les restes.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



Remarques

: Renseignement spécial n'est pas nécessaire., Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADN, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



Remarques

: Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: nitrate d'ammonium
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Voir l'annexe XVII du règlement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

(CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| Catégorie | Quantité 1 | Quantité 2 |
|-----------|---|------------|
| 2 | Nitrate d'ammonium: formule d'engrais 1 250 t | 5 000 t |

Autres réglementations : Stockage : concerné par la rubrique 4702-II (ex 1331-II) de la Nomenclature des Installations Classées. (Décret 2014-285 du 3 mars 2014).

Règlement (UE) no 98/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs:
Annexe II

Il est obligatoire de déclarer toute transaction suspecte, disparition ou vol de ce produit au point de contact national. En France, ses coordonnées sont :
Pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale
Plateau d'investigation Armes à feu et explosifs (PIXAF)
Adresse mail : pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Téléphone : +33 1 78 47 34 29

Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, qui fixe des valeurs limites : 50 mg/l en NO₃⁻ et 0.1 mg/l en NH₄⁺.

Règlement (CE) no 2003/2003 relatif aux engrais

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
(Nitrate d'ammonium)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 3.0

Date de révision: 19.06.2017

Date d'impression 19.06.2017

| | |
|---|--|
| Autres informations | : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements. Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| Editeur | : Borealis, Group Product Stewardship / Mikaela Eriksson. |
| Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité | : Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. FARM REACH Consortium, 2015 EFMA / Fertilizers Europe Guidance documents |

Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.

Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.